

12/10/2010	Référentiel national	
Plan d'urgence crises sanitaires		
Fiche "CLAVELEE OVINE"		
IR :	Rédacteur :GDS 17	Version n°1

# Clavelée ovine

## Agent causal

▶ **Virus de la famille des poxviridae, genre capripoxivirus qui regroupe également le virus de la variole caprine et de la dermatose nodulaire des bovins.**

▶ **Résistance aux agents physiques et chimiques :**

**Température :** hautement résistant aux températures élevées, inactivé par la chaleur à 56°C/120 mn ou 65°C/30 mn

**pH :** inactivé à pH très acide ou très basique

**Agents chimiques :** Sensible à l'éther (20 %), au chloroforme et au formol (1 %)

**Désinfectants :** inactivé par le phénol à 2 %, Virkon® 2%

**Résistance** Peut résister pendant des années dans les croûtes desséchées, à température ambiante. Le virus résiste dans la laine pendant 2 mois et dans les locaux pendant 6 mois.

## Épidémiologie

▶ **Risque pour la santé humaine:** Non transmissible à l'homme.

▶ **Hôtes :** . Certaines souches seraient parfois responsables de cas chez la chèvre. Ne pas confondre néanmoins avec la variole caprine, due à un virus spécifique.

▶ **Transmission**

**Contact direct :** par contamination de plaies cutanées et/ou inhalation de particules virulentes

**Contact indirect :** Les insectes (stomoxes), ainsi que le matériel souillé, sont des vecteurs mécaniques du virus

▶ **Sources de virus**

**Animal malade,** contagiosité possible durant 1 à 2 mois

**Les matières virulentes** représentées par les sécrétions nasales, oculaires et principalement par les produits d'exsudations des lésions cutanées et les croûtes.

▶ **Répartition géographique**

. Sévit en Afrique du nord et intertropicale, au Moyen-Orient et en Asie (Népal, Inde, Chine) ; foyers sporadiques en U.R.S.S.

## Symptômes

▶ **Incubation :** La période d'incubation varie entre 6 et 20 jours.

▶ **Forme classique papulo-pustuleuse**

*Phase d'invasion :* Hyperthermie, atteinte de l'état général, hyperesthésie.

*Phase d'éruption :* Inflammation des muqueuses avec larmoiement, ptyalisme et jetage. Eruption cutanée surtout localisée aux zones glabres et

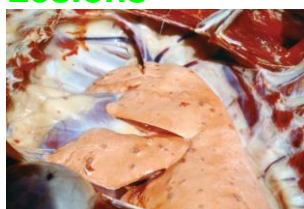


**Papules sur la gencive**  
(cliché J. Chantal)



Source : FAO La papule est la lésion typique de la variole caprine

## Lésions



**Nodules pulmonaires**  
(Cliché A. Martrenchar)

## Prévention et traitement

## Conséquences économiques

## Sources

sur la face, de macules rougeâtres qui se transforment en papules rondes ou ovalaires ( 1 à 2 cm de diamètre).

**Phase de sécrétion ou papulo-vésiculaire :** Aggravation de l'état général (recrudescence de la fièvre). Apparition de vésicules par infiltration de papules

**Phase de dessiccation :** dessiccation progressive avec formation de croûtes brunâtres. ayant l'apparence d'une tête de clou qui s'effritent et tombent, laissant une cavité pseudo-ulcéreuse puis une cicatrice glabre.

► **Forme nodulaire:** les papules évoluent en **nodules plus ou moins volumineux**, qui se nécrosent et tombent en laissant un **tissu cicatriciel glabre**.

► Existence de **formes dites irrégulières** : septicémiques, broncho-pulmonaires, digestives, plus rarement nerveuses, toutes généralement mortelles (surtout chez les agneaux).

### Essentielles :

Lésions cutanées (papules ou nodules) et muqueuses (extension possible des lésions aux muqueuses de la cavité buccale, pharynx, larynx, oesophage, caillette, vagin,...)

Nodules sous-cutanés (quelques mm à 1 ou 2 cm) ayant l'aspect d'un nœud lymphatiques

Lésions pulmonaires : foyers nodulaires parfois peu nombreux, d'aspect grisâtre et translucides, de type lymphomateux.

**Accessoires :** bronchopneumonie, gastroentérite (parfois hémorragique) et lésions inflammatoires diversement localisées.

► **Mesures à prendre en présence d'un foyer :** Déclarer la suspicion aux services vétérinaires.

► **Prophylaxie sanitaire :** Quarantaine (21 jours au moins), isolement des malades et séquestration des cheptels atteints (45 jours au moins après guérison), désinfection.

Selon la réglementation européenne, la lutte contre la clavelée ovine serait à *priori* assurée par des mesures sanitaires classiques, avec l'abattage et la destruction des animaux sensibles du foyer, la mise sous surveillance des cheptels en lien épidémiologique, la définition d'une zone de protection et d'une zone de surveillance (rayons de 3 km et 10 km minimum), ces zones étant maintenues au moins trois semaines après le nettoyage et la désinfection de l'exploitation infectée.

### ► Prophylaxie médicale :

- Fondée essentiellement sur l'emploi de vaccins à virus modifié par passage en série en culture cellulaire (exemple de la souche RM/65 obtenue en IRAN, par 30 passages sur cellules rénales de mouton) ou spontanément atténué. L'immunité est précoce (8 jours) et prolongée (2 ans).

► Morbidité élevée (peut atteindre 70 à 80%) associée à un amaigrissement des sujets, pertes en laine, en lait, avortements et parfois mortalité élevée chez les agneaux et les animaux importés.

Ecoles Nationales Vétérinaires Française - Unités de pathologies infectieuses :Maladies réputées contagieuses ou à déclaration obligatoire des ruminants.

Guide pratique de diagnostic et de gestion des épizooties